

NOTE AUX EXAMINATEURS

1ère partie :

Durée impérative : 2 HEURES par épreuve

2ème partie :

Durée impérative : 1 HEURE par épreuve

Le candidat tire au sort un sujet. S'agissant du BEP, il développe le diagnostic sous la forme d'un tableau décrit ci-après :

Anomalies constatées	Causes possibles	Appareils de mesures	Remèdes

L'examineur posera des questions complémentaires, pendant le reste du temps imparti, sur le domaine considéré.

Il fera faire partiellement des contrôles ou des réglages sur le matériel existant.

Groupement académique "Est"	Session 2001	INSTRUCTIONS EXAMINATEURS	
BEP et CAP MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES option A Véhicules particuliers Dominante Mécanicien en maintenance de véhicules			Secteur A : Industriel
Epreuve pratique EP2 "Mise en œuvre d'une intervention"	durée totale BEP : 8 H CAP : 8 H	Coef. BEP : 8 Coef. CAP : 12	page 1/1